

**Partage
et
Solidarité**



Sœur Mauricia :
soins à un malade
atteint de lèpre

**CONSTRUCTION D'UN DISPENSAIRE MEDICAL
A PORT-BERGE - MADAGASCAR**

Synthèse

Introduction

- | | | |
|-----|--|---------|
| 1. | Le porteur de projet et sa légitimité | page 4 |
| 2. | Les objectifs du projet | page 6 |
| 3. | Le contexte local | page 6 |
| 4. | Les parties prenantes du projet | page 6 |
| 5. | Les partenaires du projet | page 7 |
| 6. | Le chantier | page 8 |
| 7. | La population cible | page 9 |
| 8. | Le lieu de réalisation du projet | page 10 |
| 9. | Le fonctionnement | page 10 |
| 10. | Les activités prévues | page 10 |
| 11. | Les moyens humains et matériels | page 11 |
| 12. | Le budget prévisionnel et plan de financement | page 11 |
| 13. | Le pilotage du projet et suivi / évaluation | page 13 |
| 14. | La viabilité à terme | page 13 |
| 15. | La vie associative et les actions de sensibilisation | page 14 |

Conclusion

Annexes

1. Plans
2. Devis
3. Documents administratifs
4. Documents comptables

Synthèse

Partage et Solidarité est une petite ONG alsacienne qui parraine environ 200 enfants et étudiants à Madagascar depuis 2009. La moitié vivent dans un quartier-bidonville de la capitale Tananarive, l'autre moitié dans une bourgade au nord de l'île, Port Bergé.

L'association se présente aujourd'hui dans ce document comme porteuse d'un projet de construction de dispensaire à Port Bergé. Ce dispensaire répond à un réel besoin de la population et à une grande motivation des partenaires sur place, les Sœurs Franciscaines, qui mûrissent cette réflexion depuis plusieurs années.

Partage et Solidarité et la congrégation régionale des Sœurs Franciscaines ont déjà engagé conjointement à ce jour un peu moins de la moitié du financement. La construction a commencé en septembre 2022 et le chantier avance de manière satisfaisante.

Introduction

Depuis sa création en 1990, l'association Partage et Solidarité, dont l'historique sera développé ci-après, finance toutes ses actions par les activités propres de ses membres actifs, tous bénévoles, et par le soutien financier de ses membres sympathisants.

A titre d'exemple, elle a consacré durant l'année 2021 la somme de 34 616 euros pour une aide directe à des familles en situation d'extrême pauvreté à Madagascar, pour l'essentiel sous forme de parrainages d'enfants et étudiants.

Au cours de l'année 2022, un projet d'une envergure un peu exceptionnelle, longuement mûri puis proposé par nos partenaires, a retenu l'attention du Conseil d'Administration qui a décidé de soutenir la construction d'un dispensaire à Port Bergé.

A ce jour, le projet a déjà été financé quasiment pour moitié, conjointement par l'association Partage et Solidarité et par la Direction Régionale des Sœurs Franciscaines de Majunga, et le chantier a démarré en juillet 2022. L'association représentée par sa présidente a décidé de rédiger un dossier de demande d'aide pour finaliser le projet. Le plan de financement en sera détaillé dans le chapitre correspondant.

Ce type d'exercice de rédaction et d'argumentation est toujours un peu difficile pour une petite association. Nous avons essayé de mettre en avant la pertinence, la cohérence et la viabilité de ce projet, et aussi ses zones d'ombre restant à éclaircir, en toute transparence. A travers cette démarche, nous espérons obtenir la confiance d'un partenaire financier, ce qui renforcerait encore la valeur de notre engagement et de nos efforts.

Mais d'ores et déjà, la rédaction de ce document a eu une retombée positive, puisqu'elle a permis l'avancée de la réflexion conjointe des membres du Conseil d'Administration et de nos principaux partenaires malgaches.

1. Le porteur de projet et sa légitimité



Le porteur de projet est l'association Partage et Solidarité, dont le siège social se trouve à Uffholtz 68700 en Alsace. Mme Véronique ABSOLU en est la présidente.

L'association Partage et Solidarité a été inscrite le 28/09/1990 au Tribunal d'Instance de Thann (volume 25, Folio n° 40). Les statuts les plus récents ont été déposés le 30 mars 2012.

L'association est constituée uniquement de bénévoles. Son objectif principal est d'apporter de l'aide à des enfants dont les droits fondamentaux, énoncés par la Déclaration des Droits de l'Enfant, ne sont pas assurés. Sur décision du Conseil d'Administration, d'autres projets d'aide humanitaire peuvent être initiés.

Les bénévoles membres de l'association sont des membres actifs et des membres sympathisants. A ce jour le Conseil d'Administration est constitué d'une quinzaine de membres actifs qui se réunissent toutes les 6 semaines en moyenne.

Environ 150 familles, sympathisantes de l'association, assurent un soutien financier.



De 1990 à 2009, les actions de l'association étaient tournées vers les orphelinats de Roumanie, et notamment celui de Bals : les enfants de l'orphelinat, après la chute du président roumain Ceaucescu, ont bénéficié de l'apport de matériel de première nécessité, acheminé par une trentaine de camions affrétés au fil des ans : literie, vêtements, jouets, affaires scolaires. Des machines à laver industrielles ont été installées, de même que des sanitaires collectifs et le chauffage du bâtiment. Les échanges sur les pratiques éducatives ont fait l'objet d'un partenariat dynamique et plusieurs membres de l'équipe éducative roumaine ont été accueillis en stage en Alsace.

Ayant estimé avoir atteint ses objectifs en Roumanie, l'association a cherché à se reconverter en se tournant vers d'autres enfants en grande précarité. L'enjeu était de fidéliser ses donateurs dans cette transition en gardant certaines valeurs fortes : privilégier l'aide directe, doublée d'une relation humaine sans intermédiaire avec des partenaires

étrangers, afin de créer de vrais liens inter-culturels et de l'enrichissement réciproque, veiller aussi à une communication directe avec les donateurs pour garder leur implication.

La rencontre avec des responsables de Terre des Hommes Alsace, une ONG bien plus importante et souhaitant s'alléger de certains petits programmes d'aide pour mieux se recentrer sur d'autres, nous a ouvert les portes de Madagascar. Une première mission conjointe sur le terrain a été l'occasion du passage de relais dans de bonnes conditions.

Depuis 2009, environ 200 enfants vivant à Tananarive ou à Port Bergé sont parrainés par Partage et Solidarité. Les objectifs sont ceux habituels d'un parrainage : lutte contre la malnutrition, scolarité, soins médicaux. Ils sont représentés sur ce tryptique, document de communication de l'association.



Dr Joro Ramanantsialonina et son équipe au centre ASERN de Tananarive, Sœur Mauricia et Sœur Ginette à Port Bergé, sont les partenaires malgaches de ces deux programmes : nous entretenons d'excellentes relations avec ces deux équipes, en toute confiance réciproque.

Au fil des années, le parrainage des enfants avançant en âge nous a conduit au parrainage de quelques étudiants. Plusieurs d'entre eux ont terminé avec succès des études universitaires et gagnent aujourd'hui leur vie.

L'aide matérielle s'élargit aussi de temps en temps aux familles des enfants parrainés, en fonction du contexte et de nos moyens :

- par des colis alimentaires à Noël et pour la fête Nationale
- par des dons de matériel de première nécessité acheté sur place (matelas, casseroles, réchauds, etc...)
- par du matériel confectionné sur place par des mamans ayant une formation en couture (couvertures, capes de pluie, housses de matelas)
- par du matériel neuf ou d'occasion envoyé de France par container (chaussures, cartables, vêtements chauds pour les nuits fraîches, lampes solaires, consommables médicaux)

Les frais de parrainage des enfants (75 euros par an) et des étudiants (300 euros par an) sont couverts par la contribution des familles sympathisantes dont l'association a su s'entourer, et fidéliser au fil des ans.

Les autres aides sont financées par les multiples activités des membres actifs qui se démènent tout au long de l'année pour recueillir des fonds et mener des actions de sensibilisation (plus de 3500 euros en 2021 malgré le Covid).

Avant la pandémie, une mission d'évaluation sur place était organisée tous les 18 mois environ. Les voyageurs finançaient eux-mêmes leur billet d'avion. La dernière mission a eu lieu en 2019. La prochaine est prévue dans quelques semaines, du 7 au 23 novembre 2022.

2. Les objectifs du projet

Le dispensaire est destiné à améliorer l'offre de soins et la prévention en termes d'hygiène, de santé, de contraception, dans la commune rurale de Port Bergé, très dépourvue en matière d'offre de soins.

3. Le contexte local

A ce jour, quelle est l'offre de soins pour la population de Port Bergé ?

Un hôpital public se trouve dans le bourg, légèrement excentré du centre. Cet établissement est dans un état de grande décrépitude et totalement dénué de matériel. Nous y avons vu des malades en fin de vie couchés à terre à côté du lit, dont le sommier à ressort n'est même plus recouvert d'un matelas. Le temps de présence des médecins à l'hôpital est aléatoire.

Il y a cependant une consultation pour les lépreux (assurée par Sr Mauricia, ayant une formation paramédicale) et pour les tuberculeux. Des analyses biologiques sommaires peuvent être réalisées sur place.

Il y a aussi deux salles d'accouchement qui sont dans un état misérable, et de nombreuses femmes font le choix d'accoucher chez elles avec une matrone, dans des conditions peu sécurisées.

La clinique la plus proche dans lequel peut être pratiquée à ce jour une césarienne se trouve à plusieurs heures de taxi brousse, et les pathologies les plus lourdes sont soignées à l'hôpital de Majunga, à environ 9 h de taxi brousse quand les patients en ont les moyens !

En tout, une dizaine de médecins exercent actuellement à Port Bergé entre l'hôpital et les cabinets de ville.

4. Les parties prenantes du projet

Une première réunion pour mettre sur la table ce projet, dont les Sœurs de Port Bergé parlaient déjà depuis près de 3 ans, a eu lieu à l'été 2021, réunissant une équipe de religieuses de la congrégation :

- Sœur Ginette et Sœur Mauricia de la petite congrégation locale de Port Bergé
- Sœur Modestine et Sœur Yolande intervenant au dispensaire de la plus grande ville de Majunga, qui sera une référence pour le nouveau dispensaire
- Sœur Marie Louise, responsable de la congrégation Régionale des Sœurs Franciscaines de Majunga
- Sœur Elsie, de la région de Tananarive, qui a été à l'initiative de la création du dispensaire de Majunga en 2006.

Les demandes d'autorisation habituelles ont obtenu une réponse favorable (voir documents en annexes pages 21 à 22) :

- autorisation reçue du Maire de la commune urbaine de Port Bergé, le 1^{er} avril 2020
- autorisation reçue de l'Evêque du Diocèse S.E. Georges Varkey, le 14 avril 2020
- demande d'autorisation adressée au médecin du district début 2022, qui a été transmise et validée par le Ministère de la Santé

5. Les partenaires du projet

Les Sœurs Franciscaines de Port Bergé sont les principales partenaires locales de l'association sur le terrain.



Sœur Ginette est la responsable de la petite congrégation de Port Bergé, constituée actuellement de 4 sœurs. Nous avons fait sa connaissance récemment. C'est une femme réactive, conciliante, et qui va de l'avant.



Sœur Mauricia est notre interlocutrice principale depuis le début de notre programme d'aide à Port Bergé : une jeune femme intelligente, attachante, travailleuse, particulièrement dévouée aux enfants, que nous avons rencontrée à plusieurs reprises lors de nos missions d'évaluation.

Elle gère la cantine où les enfants parrainés sont accueillis le midi, et l'aide aux devoirs.



Sr Mauricia suit les dossiers scolaires de 75 à 80 enfants et d'une bonne quinzaine d'étudiants bacheliers qu'elle connaît parfaitement. Elle est d'une réactivité et d'une fiabilité à toute épreuve.

La communication avec les sœurs de Port Bergé était techniquement problématique au début du fait de l'extrême lenteur des courriers postaux et de leur réception aléatoire. Par la suite, l'association a équipé Sr Mauricia d'un ordinateur, dont elle maîtrise parfaitement le fonctionnement, et d'un téléphone portable qui permet des échanges longs et précis par WhatsApp. Elle nous envoie tous les renseignements utiles très régulièrement, et assure la comptabilité par le biais de tableaux Excel.

6. Le chantier

Un partenaire important dans le projet est Mr Arthur Razafimanantsao. Il est maçon de formation mais il a déjà une grande expérience dans la maîtrise d'œuvre. Il habite à Port Bergé et a assuré par le passé le suivi du chantier de construction d'une grande école sur deux étages. Il a été recommandé par le Père Bertrand de Bourran, prêtre MEP dans le diocèse, qui a travaillé avec lui.

Il a grandement aidé les Sœurs à préciser leurs besoins, leurs priorités. C'est lui qui a fait les plans de la construction et les devis (ci-joints en annexes pages 15 à 20).

L'association connaissait cette personne déjà avant le projet du dispensaire. Son fils Rolio avait bénéficié d'un parrainage étudiant après le Bac, il est sorti major de la promotion d'infirmier anesthésiste et travaille actuellement à Fiana. Un autre fils, plus jeune, a été lauréat du district à l'examen du CEPE.

Depuis le début des travaux, Mr Arthur - c'est ainsi qu'il se fait appeler parce que les noms propres malgaches sont difficiles à prononcer ! - est présent quotidiennement sur le chantier de 6h30 à 17h30.

Il s'est entouré d'une équipe d'une dizaine de villageois qu'il a constituée lui-même et dont il assure la gestion et l'indemnisation.

Les fondations ont été creusées à la pioche durant un mois, sous une chaleur accablante, par cette équipe.



La bénédiction du dispensaire a été faite le 16 juillet : la médaille de St François, dont le dispensaire portera le nom, a été scellée dans les fondations. La population était présente, accompagnant l'événement de chants et de prières.

Les Sœurs, habitant tout près du chantier, sont très présentes également.

Au stade de l'élévation des murs, le chantier avance vite et ne semble pas poser de problème particulier. La fin des travaux pourrait être prévue vers le deuxième trimestre 2023 si les finances le permettent.

Mr Arthur a sollicité le papa de deux enfants parrainés par Partage et Solidarité, pour surveiller le chantier les nuits et jours fériés. Il est hébergé dans un petit bâtiment annexe préexistant sur le terrain, un ancien centre social. C'est aussi dans ce bâtiment que sont stockés en sécurité tous les matériaux, afin d'éviter les vols. `



Le chantier fait appel au maximum aux ressources locales, aussi bien au niveau du personnel que des matériaux. Tous les parpaings ont été fabriqués sur place.

Les fenêtres et les volets seront métalliques, de fabrication artisanale et locale également.

Le nouveau dispensaire mesurera 9 m de large sur 16 m de long.

Une fosse septique est prévue pour les eaux usées. Un système de récupération des eaux de pluie sera ajouté au devis initial.

Vu la fréquence des coupures d'électricité quotidiennes, il faudra prévoir un groupe électrogène, et des panneaux photovoltaïques dans la mesure du financement possible (devis en cours dans une entreprise de Tana, il faut compter environ 7000 à 8000 euros, hors transport)

7. La population cible

La population du quartier de Mahasalama où se trouvera le dispensaire est de 1922 habitants. La commune rurale de Port Bergé compte 17 540 habitants. La population du district de Port Bergé est de 199 900 habitants. De très nombreux villages sont dispersés dans la brousse plus ou moins éloignés de la cité, dans le district de Port Bergé, avec une faible densité de population.

Le dispensaire, qui répondra au contexte social, est dédié à des soins de proximité, à des activités préventives, à des accouchements sans chirurgie.

La population paiera les soins au dispensaire, à titre indicatif la somme de 3000 Ar (0,75 euros) a été évoquée pour une consultation.

A la question d'une offre tarifaire adaptée au niveau d'indigence des patients, les Sœurs ont répondu : « D'abord on accueille, ensuite on assure les soins de base nécessaires, après on fait une petite enquête sociale qui décidera de la gratuité ou non des soins » .

8. Le lieu de réalisation du projet

La congrégation de Port Bergé dispose d'un terrain tout près du couvent, de la cantine et de l'école. La superficie du terrain est d'une quinzaine d'ares. Le terrain est déjà viabilisé : raccordements à l'eau et à l'électricité.

9. Le fonctionnement

Le dispensaire rendra compte annuellement de son activité aux autorités gouvernementales, qui en assureront le suivi. Il pourra bénéficier de la gratuité pour les vaccins, pour les médicaments contre le paludisme et contre la tuberculose. L'association Raoul de Follereau financera les médicaments contre la lèpre. Les autres médicaments seront achetés dans des centrales d'achat à Tananarive.

Les Sœurs Franciscaines de Port Bergé bénéficient de l'expérience de celles de Majunga, qui ont ouvert leur dispensaire en 2006, une structure qui leur sert un peu de référence. Actuellement, le dispensaire de Majunga fonctionne en autonomie financière d'après les informations transmises par les Soeurs.

Le dispensaire sera ouvert à la population en journée mais une permanence de nuit sera assurée pour accueillir des parturientes sur le point d'accoucher.

10. Les activités prévues

Le futur dispensaire aura ainsi pour objectifs prioritaires :

- Consultations médicales
- Consultations prénatales et accouchements
- Prévention, dépistage, et prise en charge de la dénutrition de l'enfant, éducation des parents
- Prise en charge des plaies et des traumatismes mineurs
- Suivi des grossesses avec installation d'un échographe dans une salle dédiée, et prise en charge des pathologies gynécologiques
- Création d'une petite pharmacie

Les résultats concrets attendus sont

- Une facilitation d'accès aux soins pour les habitants de Port Bergé évitant des retards de prise en charge induisant des complications
- Un dépistage précoce de la malnutrition chronique
- Une meilleure prise en charge des femmes durant leur grossesse et leur accouchement, sachant qu'actuellement de nombreuses femmes font encore le choix risqué d'un accouchement à domicile sans personnel qualifié
- Les retombées positives des activités de prévention et des formations collectives autour de l'hygiène, de la santé, de la contraception

11. Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre

Les moyens humains à mettre en œuvre sont le recrutement de personnel médical et para-médical. Cette question reste encore à développer. Le recrutement de médecins malgaches est un problème sensible dans de nombreux dispensaires.

La constitution d'une équipe de personnel para-médical devrait être moins compliquée. Sr Mauricia elle-même a une formation de sage-femme et une longue expérience dans le soin. Deux jeunes filles parrainées par l'association depuis leur enfance, Samuelina et Martina, ont terminé à ce jour leurs formations respectives de sage-femme et d'infirmière. Deux autres, Soreya et Robertine, sont en cours de formation d'infirmière (fin de 2^e année). De jeunes sœurs franciscaines stagiaires sont également en cours de formation.

Les moyens techniques et matériels, outre la construction du dispensaire, concernent son équipement en mobilier et en matériel médical. L'association prévoit l'acheminement d'un container dédié avec du matériel médical de base collecté en France, neuf ou d'occasion selon les opportunités.

Véronique ABSOLU, présidente de l'association, est elle-même médecin retraitée avec une expérience de médecine humanitaire. Elle est intervenue en urgence en Haïti et au Népal après les séismes de 2010 et 2015, ainsi qu'au Mali dans des dispensaires, avec l'association Medilor. Elle était responsable entre autres de l'approvisionnement en urgence des médicaments figurant sur la liste de l'OMS lors des missions.

Elle pourra donc apporter son conseil quant à l'équipement en matériel médical et en médicaments pour le dispensaire.

Par contre, Partage et Solidarité n'a pas l'intention de participer aux frais de fonctionnement de la structure, ni pour l'achat de consommables, ni pour la rémunération du personnel. La structure est vouée à tendre vers son autonomie, ce qui est une garantie pour sa pérennité.

12. Le budget prévisionnel et le plan de financement

Le budget prévisionnel est de

- **Main d'œuvre : 43 000 000 Ar = 10 426 euros**
- **Matériaux : 143 883 000 Ar = 34 889 euros**
- **Total : 186 883 000 Ar = 45 315 euros**

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 16 juin 2022, de co-financer la première tranche de travaux à part égale avec la Congrégation Régionale, une manière aussi de s'assurer de l'implication des Sœurs tout en soutenant leur projet.

Sœur Marie Louise a viré le 10 août 2022 la somme de 40 000 000 Ar soit 9946 euros. L'association a donc viré 5000 euros en juin et 5000 euros en septembre (voir documents comptables en annexe page 23 à 24).

Comment envisager à ce jour la suite du financement ?

Fin 2021, peu avant la date du démarrage des travaux, l'association avait un solde en banque de 54 432 euros (voir tableau comptable en annexe). Cette somme correspond à peu près à l'équivalent de 18 mois de parrainage des enfants et étudiants. Le Conseil d'Administration a exprimé à l'unanimité son souhait de garder cette sécurité, cette marge de manœuvre, pour pouvoir assurer la pérennité du parrainage des enfants, quoiqu'il arrive.

Ce qui justifie la prudence de cette décision :

- En France, toutes les actions des membres actifs reposent sur le bénévolat, et l'essentiel des recettes provient de dons de particuliers.
- Madagascar est un pays qui n'est jamais à l'abri d'une catastrophe naturelle (pour mémoire 5 tempêtes tropicales ou cyclones début 2022 ayant complètement détruit de nombreux villages), ou d'une crise sanitaire

En temps de pandémie, la vulnérabilité de l'aide par une petite ONG locale est apparue encore plus forte. De ce fait, les membres du Conseil d'Administration se sont engagés dans la recherche de fonds spécifiques pour ce projet exceptionnel : mécénat d'entreprises, sollicitations de Rotarys ou Lions Clubs locaux, rédaction de ce rapport.

Dans l'incertitude sur la possibilité de trouver ces fonds, l'association n'a pas pris d'engagement pour le moment sur un financement complémentaire, après le versement initial de 10 000 euros.

Les intentions d'aide complémentaire de la congrégation des Sœurs Franciscaines de Majunga ne sont pas connues à ce jour, mais feront l'objet d'une réunion de concertation déjà prévue à Majunga en novembre 2022, lors de la venue de la présidente de Partage et Solidarité à Madagascar.

Il est clair cependant que quoi qu'il en soit, le chantier du dispensaire ne restera pas en stand-by faute de financement, puisqu'en dernier recours, l'association pourra puiser dans ses réserves en banque. Mais encore une fois, ce serait une prise de risque quant à la pérennité d'autres actions au long cours.

13. Le pilotage du projet et les mesures de suivi/évaluation.

D'ores et déjà, une première retombée positive de la mise en oeuvre de ce projet de dispensaire - qui semble répondre à un désir très fort des partenaires sur le terrain et à un réel besoin de la population - est le renforcement du lien de confiance déjà très fort entre l'association Partage et Solidarité et les Sœurs de Port Bergé. Elles envoient quasiment chaque semaine des photos, des messages, répondent autant que possible à nos multiples questions, elles s'impliquent à fond dans la réflexion, la concertation et le suivi de ce projet.

C'est un réel plaisir de vivre ces échanges constructifs (au propre comme au figuré !) à 8000 kilomètres de distance.

Il n'en apparait pas moins qu'à ce stade, une vraie rencontre entre les membres de l'association porteuse du projet et les partenaires sur place s'avère nécessaire pour la poursuite du projet, notamment au vu de l'incertitude du plan de financement complémentaire. La présidente Mme Absolu, accompagnée d'un membre de Partage et Solidarité, va donc se rendre sur place courant novembre. Elle pourra ainsi recenser toutes les questions restant en suspens.

La réunion à Majunga, rassemblant l'ensemble des partenaires présents lors de la réunion initiale, sera organisée par Sœur Marie Louise. Ce sera aussi l'occasion de visiter d'autres dispensaires en activité, notamment celui de Majunga.

14. La viabilité à terme du projet

Cette viabilité paraît une hypothèse réaliste puisque le fonctionnement du dispensaire de Port Bergé sera calqué sur celui de Majunga qui fonctionne depuis 2006.

Les enjeux et les bénéfices d'une implication personnalisée et durable des Sœurs de Port Bergé dans des projets construits au long cours avec l'association Partage et Solidarité semblent avoir été bien compris par la congrégation régionale, puisque Sr Mauricia, notre principale interlocutrice, est restée en place depuis de nombreuses années. Avec son accord, l'association avait demandé qu'elle ne fasse pas l'objet d'une mutation sans que la relève ne soit assurée, notamment pour la gestion humaine et informatique des parrainages et de la cantine.

L'arrivée plus récente de Sœur Ginette, qui a su gagner notre confiance, sécurise la poursuite de tous les projets en cours à Port Bergé. L'association se voit rassurée par l'élargissement du partenariat, et par le fait que Sr Mauricia se trouve secondée et ne soit plus la seule référente à Port Bergé du projet dispensaire.

15. La vie associative et les actions de sensibilisation en France

Chaque année paraît en janvier/février un Bulletin annuel de Partage et Solidarité, une brochure illustrée d'une douzaine de pages, tirée modestement à 400 exemplaires mais

attendue et appréciée de ses lecteurs. Ce document relate nos actions et nos objectifs actualisés. Nous envoyons en outre une ou deux newsletters par an.

Nos envois de containers, avec des choix de matériel ciblés, sont à chaque fois l'occasion de partenariats divers, notamment avec des entreprises ou avec des écoles et collèges où nous projetons régulièrement des diaporamas de sensibilisation. Cela a été fait par exemple dans une douzaine de classes de CM2 au mois de juin à l'occasion de la collecte des cartables d'occasion, souvent changés avant l'entrée au collège.

Ce nouveau projet fera bien sûr l'objet d'une communication avec tous nos sympathisants, au retour de la mission sur le terrain de la présidente, et à l'occasion de notre prochaine AG en janvier 2023.

Conclusion

Notre association a la grande chance de travailler avec des partenaires malgaches fiables, amicaux, honnêtes et dynamiques : dans un pays où la corruption est omniprésente, et la mentalité du « mora mora » souvent évoquée, c'est un atout majeur et incontournable.

Le projet est bien intégré

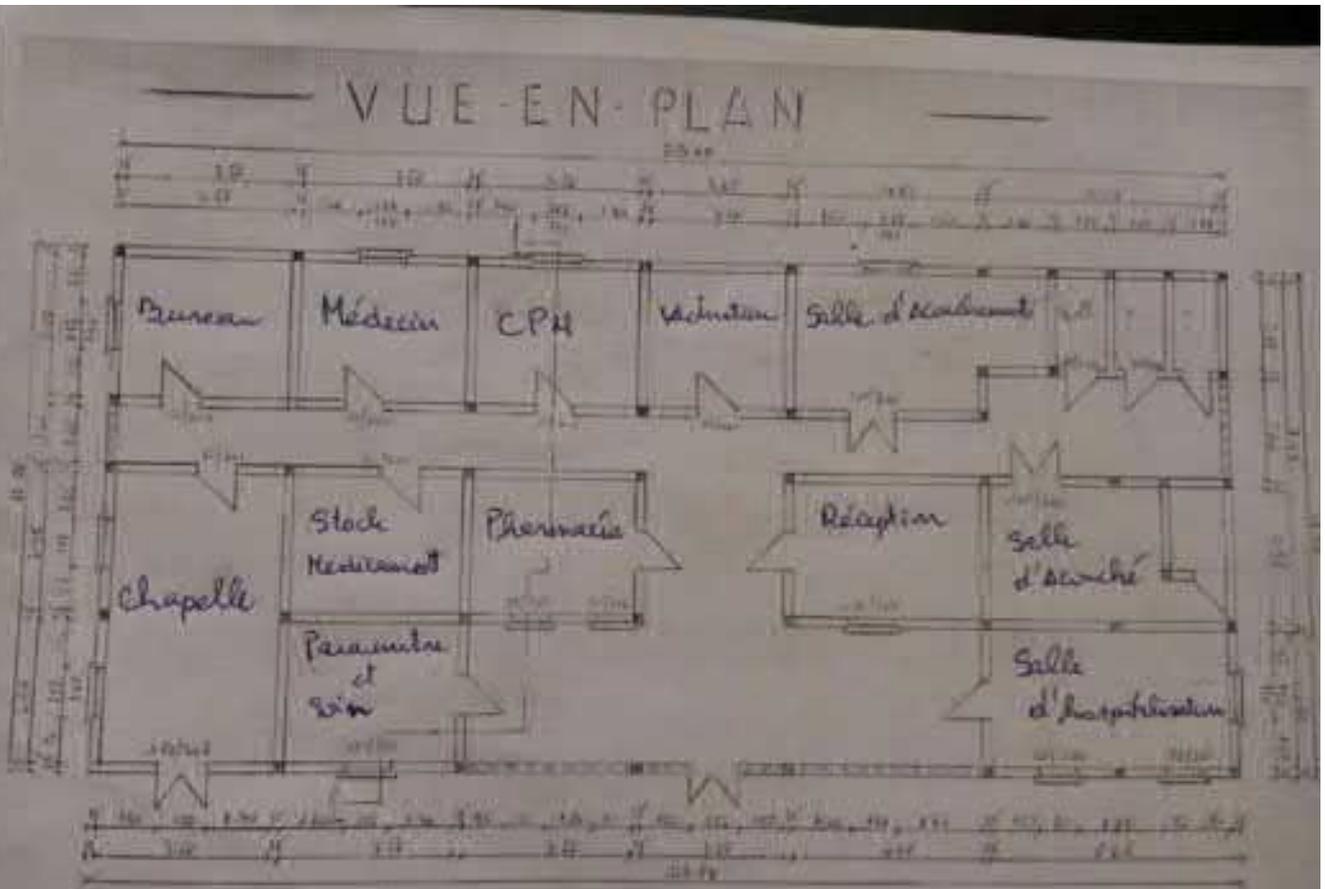
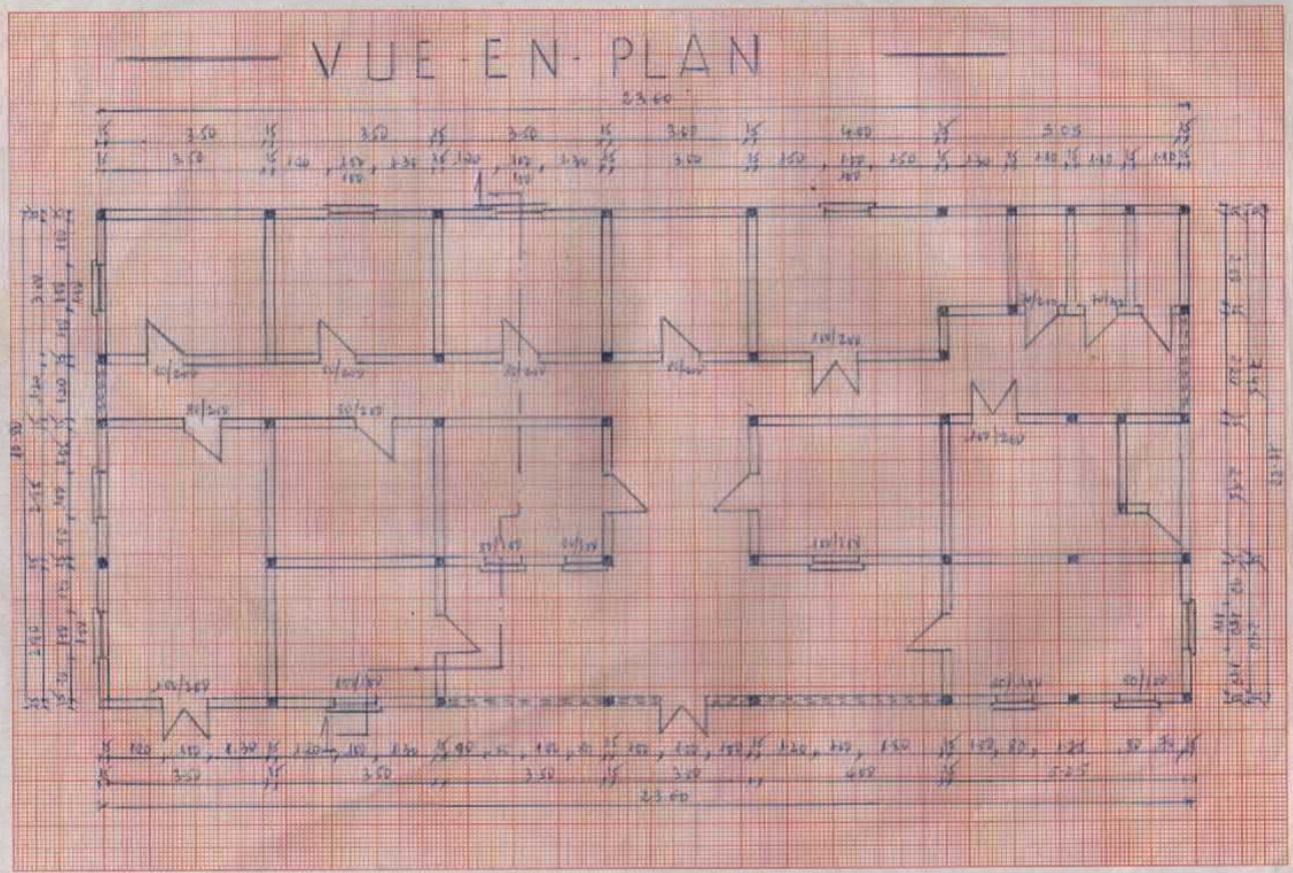
- dans le contexte social de précarité financière
- dans le contexte environnemental avec une grande proximité géographique entre la cantine, l'école et le dispensaire
- dans le contexte local, avec une congrégation très proche et bien connue de la population, ce qui favorise l'appropriation du projet pour les habitants de cette commune rurale.

Tous ces aspects rendent son ancrage local solide. C'est en grande partie ce qui fait que dans le contexte actuel, la construction du dispensaire, soutenue par Partage et Solidarité, apparaît un projet pertinent, cohérent, efficace, efficient et potentiellement pérenne. Les impacts attendus sur le quotidien des habitants de Port Bergé et leur santé sont importants.

L'association Partage et Solidarité serait honorée de bénéficier d'un soutien financier à ce projet, mais aussi d'un soutien humain, dans le partage et la reconnaissance des valeurs qu'elle défend depuis 30 ans.

Le 27 septembre 2022
Véronique ABSOLU
Présidente de Partage et Solidarité





2. Devis

- Devis matériaux, pages 1 et 2
- Devis main d'œuvre page 3
- Total page 4

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF
DES MATERIAUX POUR LA CONSTRUCTION DISPENSAIRE
SOEUR. CATHEDRALE
PORT-BERGE

N°	DESIGNATION DES MATERIAUX	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT (EN ARIARY)
01	Fer ϕ 10	barre	273	35000	9.555.000
02	Fer ϕ 8	barre	238	23000	5.474.000
03	Fer ϕ 6	barre	197	15000	2.955.000
04	Ciment	mc	970	40000	38.800.000
05	Sable	visage Cammion	50	120000	6.000.000
06	gravillon	visage Cammion	20	300000	6.000.000
07	Blocage	visage Cammion	07	240000	1.680.000
08	Écart recant (kg)	visage Cammion	03	240000	1.920.000
09	Fil de fer à recant	kg	50	10000	500.000
10	Pointe 40	kg	20	10000	200.000
11	Pointe 50/16	kg	40	8000	320.000
12	Pointe 60/20	kg	25	8000	200.000
13	Pointe 160	kg	15	8000	120.000
14	Pointe 70/17	kg	25	8000	200.000
15	Planche chapin de 4m	U	600	6000	3.600.000
16	Bois ronds $\geq 3,50m$	U	400	3500	1.400.000
17	cherrous de 4,20m (section 8cmx8cm)	U	224	20000	4.480.000
18	cherrous ordinaire de 4,50m (8x8)	U	14	25000	350.000
19	Tôle ondulée de 5,70m ou tôle de 3m	feuille	136	100000	13.600.000
20	Tôle lisse de 2m x 1	feuille	14	55000	770.000
21	Grille de protection 3m x 2m avec poste de 1m x 2m	U	01	1.500.000	1.500.000
22	Grille de protection de 4m x 2m	U	01	1.300.000	1.300.000
23	Rondelle fer	kg	30	6000	180.000
24	Grille de protection de 3m x 2m	U	01	1.200.000	1.200.000

Total = 41.025.000

25	Carreaux de 30x30	Carreaux de 11 pièces	252	35000	8.820 000
26	Carreaux de 15x15	Carreaux de 44 pièces	25	35000	875 000
27	Porte de 0,80m x 2m (tôle 15/10)	U	10	640 000	6.400 000
28	Porte de 1 x 2m	U	03	800 000	2.400 000
29	Porte de 0,70 x 2m.	U	04	560 000	2.240 000
30	Fenêtre de 1m x 1m	U	09	500 000	4.500 000
31	Fenêtre de 0,80m x 1m	U	04	420 000	1.680 000
32	Peinture à l'eau marquée bâtiment de 25kg (choix de couleur)	boite	20	170 000	3.400 000
33	Peinture à l'huile anti rouille 18kg	boite	02	250 000	500 000
34	Peinture à l'huile glycérochimique de 26kg	boite	06	260 000	1.560 000
35	White spate	cl.	60	7000	420 000
36	Pinceau GM.	pièce	15	10000	150 000
37	Pinceau PM avec échangeur et manche.	pièce	06	15000	90 000
38	Pinceau GM	pièce	15	10000	150 000
39	Pinceau moyenne	pièce	12	7000	84 000
40	Pinceau petit	pièce	10	5000	50 000
41	Masse fer.	me	25	4000	1.000 000
42	Volige de pin (avec lame de 10cm)	U	700	7000	4.900 000
43	Grige	U	120	7000	840 000
44	Fuyau PVC de 100	U	08	75000	600 000
45	Collier de fixation	pièce.	30	6000	180 000
46	Croûte PVC 100	pièce	40	12000	480 000
47	Colle Gerfix	tube	03.	20000	60 000

TOTAL GENERALE-MATERIAUX = AR 143 883.000

Je soussigné le présente devis des matériaux de construction d'un valeur à la somme de: CENT QUARANTE TROIS MILLION HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE ARIARY (AR. 143.883.000)
 Post. Berger le. 30/05/2021
 Devis dressé par.



RAZAFIMANANTSOA Architecte
 TECHNICIEN EN BATIMENT

DEVIS D'UN MAIN D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION
BATIMENT DISPENSAIRE SOEUR-CATHEDRALE PORT-BERGE
DIMENSION 23,80m x 11m.

N°	DETAILS TRAVAUX	Pource-ntage	UNITE	PRIX UNITAIRE (AR)	MONTANT (AR)
01	Installation et dépli de chantier y compris décapage du terrain	5%	fft	2.200.000	2.200.000
02	Fondation jusqu'au niveau longrine finie	14%	fft	6.000.000	6.000.000
03	Elevation en maçonnerie des parpaings 15x20x40 jusqu'au niveau charnage	14%	fft	6.000.000	6.000.000
04	Elevation, pignons et pose charneaux sur 2 cotés principale, toiture anti-cyclone	4,65%	fft	2.000.000	2.000.000
05	Toiture (Pose panne en bois, et pose tôle)	8,10%	fft	3.500.000	3.500.000
06	Plafonnage (Pose solives et entretoises, pose volige des pnis, et gorge.)	7%	fft	3.000.000	3.000.000
07	Replombage intérieure et extérieure du bâtiment, pose porte et fenêtre, grille de protection	16,3%	fft	7.000.000	7.000.000
08	Dallage intérieure, y compris pose carrelage, pléond, Table pailleuse.	16,3%	fft	7.000.000	7.000.000
09.	Fosse septique à l'extérieure du bâtiment	4,65%	fft	2.000.000	2.000.000
10	Peinture intérieure et extérieure, peinture porte et fenêtre, grille de protection	7%	fft	3.000.000	3.000.000
11.	Déception de chantier	3%	fft	1.300.000	1.300.000
		T= 100%		TOTAL =	43.000.000

Arête le présente devis d'un main d'oeuvre pour la construction bâtiment à la somme de : QUARANTE TROIS MILLIONS ARIARY (AR 43.000.000)
 Port. Berge' le 30/05/2022

Pourcentage de la main d'oeuvre par rapport à prix matériaux
 $\frac{AR 43.000.000}{AR 143.883.000} \times 100 = 29,88\%$



Devis total = Devis des matériaux + Devis de la
main d'œuvre.

$$\begin{aligned} &= \text{AR } 143.883.000 \\ &+ \text{AR } 43.000.000 \end{aligned}$$

$$\text{TOTAL} = \text{AR } 186.883.000.$$

J'arrête le présente devis total à la somme de:
« CENT QUATRE VINGT SIX MILLION HUIT CENT
QUATRE VINGT TROIS MILLE ARIARY (AR 186.883.000)



ZAF MANANTSOA Arthur
TECHNICIEN EN BATIMENT

3. Documents administratifs

- demande d'autorisation adressée au **médecin du district** début 2022, qui a été transmise et validée par le Ministère de la Santé
- autorisation reçue du **Maire de la commune urbaine de Port Bergé**, le 1^{er} avril 2020
- autorisation reçue de **l'Evêque du Diocèse S.E. Georges Varkey**, le 14 avril 2020

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION GÉNÉRALE
 DE FOURNITURE DES SOINS
**FORMULAIRE POUR L'OUVERTURE DES FORMATIONS
 SANITAIRES PRIVÉES**

Prévoir de remplir soigneusement (correcte) et de façon précise (NB : Un formulaire mal rempli risque d'être rejeté).

Service de la Médecine Libérale

Nom, Prénoms, Titre, Adresse N° Tél du demandeur :
 Congrégation des Sœurs FRANCISCAINES SERVANTE DE MARIE
 DE BLOIS, Tsaravato PORT-BERGE (H19)

Motif de la demande : CONSTRUIRE UN DISPENSAIRE

Dénomination de la Formation Sanitaire : SAINT FRANCOIS D'ASSISE

Adresse complète de la Formation Sanitaire : Dispensaire SAINT FRANCOIS D'ASSISE
 Mahasalama PORT-BERGE (H19)

Catégorie de la Formation Sanitaire (Encadrer ce qui convient à votre demande) :

<ul style="list-style-type: none"> • <input checked="" type="checkbox"/> Dispensaire • Centre Médical • Centre de récupération Nutritionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de Protection maternelle et infantile • Autres (à préciser)
--	---

Organisme d'affiliation (Encadrer ce qui convient à votre demande) : Non confessionnelle
 Confessionnelle

Situation démographique :

(Nombre à certifier par le Chef SDSP MSANP)

Circonscription	Nom	Nombre de population
Fokontany	Mahasalama	1.922
Commune	Port-Berge I	17.520
District	Port-Berge	199.300
Région	SOFIA	2.368.475

Nombre des Formations Sanitaires Privées existant dans la commune :

Formation Sanitaire la plus proche (publique ou privée) :

Dénomination	Distance (km)
CSB II Urbain Port-Berge	1 kilomètre

Modalités des prestations :
 Gratuit (à préciser la liste de personnes bénéficiaires)
 Payants : 3.000 M
 Autres (à préciser) :

Approvisionnement en Médicaments et nom(s) du (des) Fournisseur(s) :
 Dons :
 Achat : Achat des médicaments aux fournisseurs

(DSSB /SMLDP Androhibe Tél 020 24 748 21)

N° 15-COM-UR-PB-III/20

AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le Maire de la Commune Urbaine de Port-Bergé, District dudit, Région de la Sofia, autorise Sœurs Franciscaines Servante de Marie, domiciliée à Tsarasaotra, de construire une maison en dure sur le terrain portant lot 964 dans le Fokontany Tsarasaotra Port-Bergé sur terrain délimité au sud lalana, au Nord _____ à l'Est lalana, et à l'Ouest lalana, suivant mutation n° _____-COM/UR/PB/ du _____

Une maison ayant une dimension de 19m sur 06m

En foi de quoi, la présent autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Port-Bergé, le 14 avril 2020.



Le 2^{ème} Adjoint au Maire

[Signature]

RAZAFINDRANIVO Voleleho
Georgetta

S.E Georges VARKEY PUTHYAKULANGARA
Evêque diocèse de Port-Bergé
BP : 5
PORT-BERGE
MADAGASCAR



Port-Bergé, le 14 avril 2020

ATTESTATION

Je soussigné, Mgr Georges VARKEY, évêque de Port-Bergé (Madagascar), Ordinaire du lieu, donne l'autorisation des Sœurs Religieuses de la Congrégation Franciscaine Servante de Marie de Blois à Port-Bergé à ouvrir une dispensaire qui porte le nom « Dispensaire Saint François » dans le quartier Tsarasaotra Port-Bergé. Ce dispensaire permettra d'accueillir les malades dans la ville de Port-Bergé et du district de Port-Bergé.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



[Signature]

† Mgr. Georges VARKEY (MEP)

PARTAGE ET SOLIDARITE BILAN 2021 EN EUROS**Date :**
31 décembre 2021

Association Partage et Solidarité
Siège social : 6, rue Kessler 68700 UFFHOLTZ
Tél : 06 80 46 00 17 / 03 89 75 58 65
Courriel : partageetsolidarite@gmail.com
Site internet : www.partage-et-solidarite.com

	COMPTE COURANT	COMPTE 60	FOND DE CAISSE	TOTAL
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	14 859,11 €	30 473,69 €	150,00 €	45 482,80 €
TOTAL RECETTES	34 176,71 €	11 108,07 €		45 284,78 €
TOTAL DÉPENSES	-36 335,05 €			-36 335,05 €

	COMPTE COURANT	COMPTE 60	FOND DE CAISSE	TOTAL
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	12 700,77 €	41 581,76 €	150,00 €	54 432,53 €